

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

BANQUES POPULAIRES COVERED BONDS

Société Anonyme au capital de € 80 000 000
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS
500 366 547 R.C.S. PARIS

Documents comptables annuels approuvés par l'assemblée générale du 30 mai 2016

Comptes annuels 2015

I. — Bilan et hors-bilan publiable

(En milliers d'Euros)

Actif	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Caisses, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les établissements de crédit	3.1 / 3.8	618 352	2 036 497
Operations avec la clientèle			
Obligations et autres titres à revenu fixe	3.2 / 3.8	80 349	80 349
Actions et autres titres à revenu variable			
Participations et autres titres détenus à long terme	3.3	8	4
Parts dans les entreprises liées			
Operations de crédit-bail et de locations simples			
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			
Autres actifs	3.5	132	82
Comptes de régularisation	3.6	534	1 630
Total de l'actif		699 375	2 118 562
Hors-bilan	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Engagements donnés			
Engagements de financement			
Engagements de garantie			
Engagements sur titres			
Passif	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	3.1	0	0
Operations avec la clientèle			
Dettes représentées par un titre	3.4 / 3.8	617 675	2 035 941
Autres passifs	3.5	112	5
Comptes de régularisation	3.6	666	1 733
Provisions			
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG	3.7	80 922	80 883

Capital souscrit		80 000	80 000
Primes d'émission			
Réserves		128	114
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		754	480
Résultat de la période		40	289
Total du passif		699 375	2 118 562

Hors-bilan	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Engagements reçus			
Engagements de financement			
Engagements de garantie	4.1	1 089 357	2 922 662
Engagements sur titres			

II. — Compte de résultat

(En milliers d'Euros)	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
Intérêts et produits assimilés	5.1	44 081	93 131
Intérêts et charges assimilées	5.1	-43 455	-92 530
Revenus des titres à revenu variable			
Commissions (produits)			
Commissions (charges)	5.2	-1	0
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés			
Autres produits d'exploitation bancaire			
Autres charges d'exploitation bancaire	5.3	0	0
Produit net bancaire		625	602
Charges générales d'exploitation	5.4	-430	-171
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles			
Résultat brut d'exploitation		195	431
Coût du risque			
Résultat d'exploitation		195	431
Gains ou pertes sur actifs immobilisés			
Résultat courant avant impôt		195	431
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	5.5	-155	-142
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
Résultat net		40	289

III. — Affectation du résultat

Deuxième résolution (Affectation du résultat). — L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015, s'élevant à 39 920,87 euros de la manière suivante :

A la réserve légale (5 % du bénéfice) soit	1 997,54 €
Le solde au Compte « report à nouveau » soit	37 953,33 €

Suite à cette affectation le solde de la réserve légale est de 130 104,23 euros et le solde du report à nouveau de 791 980,31 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L.243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ainsi que les montants éligibles à la réfaction ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Montants éligibles à l'abattement de 40 %	Montants non éligibles à l'abattement de 40 %
2012	1 680 000	1,47 €	1 679 998,53 €
2013	Néant	Néant	Néant
2014	Néant	Néant	Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

IV. — Annexes aux comptes individuels annuels

Note 1. — Cadre général

1.1. Fonctionnement de BP Covered Bonds. — La société BP Covered Bonds émet des Covered Bonds avec des primes d'émission et des frais d'émission. Ces derniers sont étalés linéairement sur la durée de vie de chaque émission.

Les fonds ainsi levés sont ensuite prêtés aux Banques Populaires selon les mêmes caractéristiques (même date valeur, même échéance, même taux) avec des surcotes décotes exactement égales aux primes d'émissions et des commissions reçues par BP Covered Bonds.

Il existe 2 types de commissions sur les prêts aux Banques Populaires :

— des commissions étalées sur la durée de vie du prêt égales aux frais d'émission ;

— des commissions comptabilisées intégralement en résultat.

Les opérations d'émissions et de prêts ayant exactement les mêmes caractéristiques, l'ensemble de l'opération ne génère aucun PNB à l'exception des commissions intégralement comptabilisées en résultat.

Pour sécuriser les prêts qui leur sont octroyés par BP Covered Bonds, les Banques Populaires consentent une garantie sur une partie de leur production de prêts immobiliers résidentiels. BP Covered Bonds bénéficie ainsi d'une garantie financière accordée par les Banques Populaires sous la forme du nantissement d'un portefeuille de créances qu'elles détiennent.

1.2 Faits marquants. — BP Covered Bonds a arrêté d'émettre depuis le 28 mars 2011 suite à la création de BPCE SFH.

Une émission de 50 000 milliers d'euros est arrivée à échéance le 10 mai 2015.

Trois émissions d'un montant total de 1 250 000 milliers d'euros sont arrivées à échéance le 30 juin 2015.

Une émission de 100 000 milliers d'euros est arrivée à échéance le 20 septembre 2015.

Le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (FGDR) a communiqué fin décembre 2015 à l'ensemble des établissements concernés les appels des contributions 2015 au Fonds de Résolution Unique (FRU).

Ces contributions correspondent :

D'une part à une cotisation définitive (égale à 70 % du montant prélevé) enregistrée en charges. Cette charge, non déductible au plan fiscal, représente 270 milliers d'euros pour BP Covered Bonds en 2015.

D'autre part à un dépôt de garantie (égal à 30 % du montant prélevé) enregistré à l'actif du bilan. Ce dépôt de garantie représente 116 milliers d'euros pour BP Covered bonds en 2015.

1.3. Evénements postérieurs à la clôture. — Aucun événement intervenu après la clôture et ayant une incidence sur les comptes de la période n'a été constaté.

Note 2. — Principes et méthodes comptables

2.1. Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées. — Les comptes individuels annuels de BP Covered Bonds sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

2.2. Changements de méthodes comptables. — Les textes adoptés par l'Autorité des normes comptables et d'application obligatoire au cours de l'exercice 2015 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

BP Covered Bonds n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des normes comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

2.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation. — Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

— Continuité de l'exploitation,

— Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

— Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.3.1. Opérations avec les établissements de crédit. — Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale, augmentée des intérêts courus non échus et nette des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les garanties reçues sont enregistrées en comptabilité en hors bilan. Elles font l'objet de réévaluations périodiques.

La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

2.3.2. Titres. — Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres ainsi que les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

Titres d'investissement – Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent pas, sauf exceptions, faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenu fixe, reclassés vers la catégorie titres d'investissement, dans le cadre de l'illiquidité des marchés, par application des dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC), peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevient actif.

Autres titres détenus à long terme – Ce sont des titres acquis afin de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influence dans la gestion de l'entreprise dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

Les autres titres détenus à long terme sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. Cette dernière, pour les titres cotés ou non, correspond à ce que l'entreprise accepterait de décaisser pour obtenir ces titres si elle avait à les acquérir compte tenu de son objectif de détention. Les moins-values latentes font obligatoirement l'objet d'une dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres enregistrés parmi les autres titres détenus à long terme ne peuvent être transférés vers une autre catégorie comptable.

2.3.3. Dettes représentées par un titre. — Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont, selon leur nature, pris en charge en totalité sur la période ou étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir.

2.3.4. Intérêts et assimilés – Commissions. — Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

Le groupe a choisi l'option suivante concernant les intérêts négatifs :

— lorsque la rémunération d'un actif est négative, elle est présentée au compte de résultat en diminution des produits d'intérêts ;

— lorsque la rémunération d'un passif est positive, elle est présentée au compte de résultat en diminution des charges d'intérêts.

Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au prorata du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

— Commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations.

— Commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

2.3.5. Revenus des titres. — Les revenus d'obligations ou des titres de créances négociables sont comptabilisés pour la partie courue dans l'exercice.

2.3.6. Impôt sur les bénéfices. — BP Covered Bonds a signé avec sa mère intégrante (BPCE) une convention d'intégration fiscale qui lui assure de constater dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale mutualiste.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

2.3.7. Contributions aux mécanismes de résolution bancaire. — Au 31 décembre 2015, les modalités d'alimentation du fonds de garantie des dépôts et de résolution ont été modifiées par un arrêté du 27 octobre 2015. Le montant cumulé des contributions versées à la disposition du fonds au titre des mécanismes dépôts, cautions et titres représente 16 milliers d'euros. Les cotisations (contributions non remboursables en cas de retrait volontaire d'agrément) représentent 4 milliers d'euros. Les contributions versées sous forme de certificats d'associé ou d'association et de dépôts de garantie espèces qui sont inscrites à l'actif du bilan s'élèvent à 8 milliers d'euros.

La directive 2014/59/UE dite BRRD (Bank Recovery and Resolution Directive) qui établit un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et le règlement européen 806/2014 (règlement MRU) ont instauré la mise en place d'un fonds de résolution à partir de 2015. En 2016, ce fonds deviendra un Fonds de Résolution Unique (FRU) entre les États membres participants au Mécanisme de surveillance unique (MSU). Le FRU est un dispositif de financement de la résolution à la disposition de l'autorité de résolution. Celle-ci pourra faire appel à ce fonds dans le cadre de la mise en œuvre des procédures de résolution.

En 2015, conformément au règlement délégué 2015/63 complétant la directive BRRD sur les contributions ex-ante aux dispositifs de financement pour la résolution et à la décision n° 2015-CR-01 du collège de résolution de l'ACPR du 24 novembre 2015, le montant des contributions versées à la disposition du fonds représente 386 milliers d'euros dont 270 milliers d'euros comptabilisés en charge et 116 milliers d'euros sous forme de dépôts de garantie espèces qui sont inscrits à l'actif du bilan.

Note 3. — Informations sur le bilan

Sauf information contraire, les notes explicatives sur les postes du bilan sont présentées nettes d'amortissements et de dépréciations.

3.1. Opérations interbancaires :

Actif	31/12/2015	31/12/2014
Créances à vue	677	556
Comptes ordinaires	677	556
Comptes et prêts au jour le jour		
Valeurs et titres reçus en pension au jour le jour		
Valeurs non imputées		
Créances à terme	600 000	2 000 000
Comptes et prêts à terme	600 000	2 000 000
Prêts subordonnés et participatifs		
Valeurs et titres reçus en pension à terme		
Créances rattachées	17 675	35 941
Créances douteuses		
Dont créances douteuses compromises		
Dépréciations des créances interbancaires		
Dont dépréciation sur créances douteuses compromises		
Total	618 352	2 036 497

Les créances à vue représentent les soldes des comptes courants de BP Covered Bonds ouverts dans les établissements suivants :

— BPCE : pour 77 milliers d'euros

— NATIXIS : pour 600 milliers d'euros

Les créances à terme représentent les prêts consentis aux Banques Populaires.

3.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

(En milliers d'Euros)	31/12/2015				31/12/2014			
	Transaction	Placement	Investissement	Total	Transaction	Placement	Investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeurs brutes								
Créances rattachées								
Dépréciations								
Obligations et autres titres à revenu fixe			80 349	80 349			80 349	80 349
Valeurs brutes			80 000	80 000			80 000	80 000
Créances rattachées			349	349			349	349
Dépréciations								
Actions et autres titres à revenu variable								
Valeurs brutes								
Créances rattachées								
Dépréciations								
Total			80 349	80 349			80 349	80 349

La valeur de marché des titres d'investissement s'élève à 80 349 milliers d'euros.

La rubrique « obligations et autres titres à revenu fixe » correspond à l'encours de deux titres d'investissement de 40 000 milliers d'euros chacun, l'un émis par la Compagnie de Financement Foncier et à échéance en février 2016 et l'autre par BPCE SFH et à échéance en février 2018.

3.3. Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme :

3.3.1. Evolution des participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme :

(En milliers d'Euros)	01/01/2015	Augmentation	Diminution	31/12/2015
Valeurs brutes	4	4		8
Participations et autres titres détenus à long terme	4	4		8
Parts dans les entreprises liées				
Dont avance en compte courant				
Dépréciations				
Participations et autres titres à long terme				
Parts dans les entreprises liées				
Dont avance en compte courant				

Immobilisations financières nettes	4	4	8
------------------------------------	---	---	---

La rubrique « participations et autres titres détenus à long terme » pour 8 milliers d'euros correspond aux montants du certificat d'association et du certificat d'associés revenant à BP Covered Bonds en tant qu'adhérent au système de garantie des dépôts.

3.3.2. Opérations avec les entreprises liées – Il s'agit des sociétés susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidé. Les opérations sont essentiellement effectuées avec les Banques Populaires, les Caisses d'Epargne, la Compagnie de financement foncier et BPCE.

(En milliers d'Euros)	31/12/2015			31/12/2014
	Etablissements de crédit	Autres entreprises	Total	Total
Créances	618 352	0	618 352	2 036 497
Dont subordonnées	0	0	0	0
Dettes	0	0	0	0
Dont subordonnées	0	0	0	0
Engagements de financement	0	0	0	0
Engagements de garantie	0	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0	0
Engagements donnés	0	0	0	0
Engagements de financement	0	0	0	0
Engagements de garantie	1 089 357	0	1 089 357	2 922 662
Autres engagements reçus	0	0	0	0
Engagements reçus	1 089 357	0	1 089 357	2 922 662

3.4. Dettes représentées par un titre :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015	31/12/2014
Bons de caisse et bons d'épargne		
Titres du marché interbancaire et de créances négociables		
Emprunts obligataires	600 000	2 000 000
Autres dettes représentées par un titre		
Dettes rattachées	17 675	35 941
Total	617 675	2 035 941

Les emprunts obligataires correspondent aux émissions en cours réalisées par BP Covered Bonds.

3.5. Autres actifs et autres passifs :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Versements restant à effectuer sur titres de participations				
Comptes de règlement sur opérations sur titres				
Primes sur instruments conditionnels achetés et vendus				
Dettes sur titres empruntés et autres dettes de titres				
Créances et dettes sociales et fiscales		24	66	5
Dépôts de garantie versés et reçus	132		16	
Autres débiteurs divers, autres créditeurs divers		88		
Total	132	112	82	5

Les autres actifs sont constitués des dépôts de fonds de garantie effectués auprès du Fonds de Garantie des Dépôts pour 16 milliers d'euros et du fond de résolution unique pour 116 milliers d'euros.

Les autres passifs sont composés des impôts et taxes à payer :

— La contribution sociale de solidarité pour un montant de 10 milliers d'euros,

— La CVAE pour un montant de 1 millier d'euros,

— L'impôt sur les bénéfices pour un montant de 13 milliers d'euros,

Des factures fournisseurs en attente de règlement pour un montant de 88 milliers d'euros.

3.6 Comptes de régularisation :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Engagements sur devises				
Gains et pertes différés sur instruments financiers à terme de couverture				
Primes et frais d'émission	534	0	1 360	270
Charges et produits constatés d'avance	0	534	270	1 360
Produits à recevoir/Charges à payer		132		103
Valeurs à l'encaissement				
Autres				
Total	534	666	1 630	1 733

A l'actif :

— les primes d'émission restant à amortir pour 125 milliers d'euros.

— les frais d'émission restant à amortir pour 409 milliers d'euros.

Au passif :

— les produits constatés d'avance correspondent aux décotes sur prêts restant à amortir pour 125 milliers d'euros ainsi qu'aux étalements de commissions reçues pour 409 milliers d'euros.

— les charges à payer sont de 132 milliers d'euros et représentent l'estimation des factures non parvenues à la clôture des comptes annuels.

3.7 Capitaux propres hors FRBG :

(En milliers d'Euros)	Capital	Réserves / autres	Report à nouveau	Résultat	Total capitaux propres hors FRBG
Total au 31 décembre 2013	80 000	93	78	423	80 593
Mouvements de l'exercice		21	402	-134	289
Total au 31 décembre 2014	80 000	114	480	289	80 882
Variation de capital					
Affectation résultat 2014		14	274	-289	
Distribution de dividendes					
Augmentation de capital					
Remboursement du capital					
Autres mouvements					
Résultat de la période				40	40
Total au 31 décembre 2015	80 000	128	754	40	80 922

Le capital social de BP Covered Bonds s'élève à 80 000 milliers d'euros, soit 8 000 milliers d'actions d'une valeur nominale de 10 euros détenues à 99,99 % par BPCE et 0,01 % par des personnes physiques.

L'affectation du résultat de l'exercice 2014 de 289 milliers d'euros porte les réserves de 114 à 128 milliers d'euros et le report à nouveau de 480 à 754 milliers d'euros.

3.8. Durée résiduelle des emplois et ressources – Les emplois et ressources à terme définis sont présentés selon la durée restant à courir avec créances et dettes rattachées :

(En milliers d'Euros)	31/12/2015						
	Inférieur à 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non déterminé	Total
Effets publics et valeurs assimilées							
Créances sur les établissements de crédit	18 352			600 000			618 352
Opérations avec la clientèle							
Obligations et autres titres à revenu fixe	349	40 000		40 000			80 349
Opérations de crédit-bail et de locations simples							
Total des emplois	18 701	40 000	0	640 000	0		698 701
Dettes envers les établissements de crédit							0
Opérations avec la clientèle							
Dettes représentées par un titre	17 675			600 000			617 675
Dettes subordonnées							
Total des ressources	17 675	0	0	600 000	0		617 675

4.1. Engagements reçus et donnés

(En milliers d'Euros)	31/12/2015		31/12/2014	
	Donnés	Reçus	Donnés	Reçus
Autres valeurs affectées en garantie en faveur d'établissements de crédit		1 089 357		2 922 662
Autres valeurs affectées en garantie reçues de la clientèle				
Total		1 089 357		2 922 662

BP Covered Bonds bénéficie de valeurs apportées en garantie accordées par les Banques Populaires.

Cette garantie financière est constituée directement sur un portefeuille de créances immobilières détenues par les Banques Populaires. Au 31 décembre 2015, ces créances s'élèvent à 1 089 357 milliers d'euros.

En cas de survenance d'événements prédéterminés définis dans le prospectus d'émission, la garantie financière pourra être exercée et la propriété des actifs donnés en garantie sera automatiquement transférée à BP Covered Bonds.

4.2. Ventilation du bilan par devise. — L'intégralité des opérations est libellée en Euro.

Note 5. — Informations sur le compte de résultat

5.1. Intérêts, produits et charges assimilés

(En milliers d'Euros)	Exercice 2015			Exercice 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	43 085	-270	42 814	88 801	-3 654	85 148
Opérations avec la clientèle						
Obligations et autres titres à revenu fixe	996	-43 185	-42 188	4 330	-88 876	-84 546
Dettes subordonnées						
Autres						
Total	44 081	-43 455	626	93 131	-92 530	602

La rubrique « Opérations avec les établissements de crédit » se décompose de la manière suivante :

Produits :

— Produits d'intérêts sur prêts interbancaires : 42 259 milliers d'euros

— Etalement des commissions sur prêts : 557 milliers d'euros

— Etalement des surcotes décotes sur prêts : 269 milliers d'euros

Charges :

— Etalement des surcotes décotes sur prêts : - 270 milliers d'euros

— La rubrique « Obligations et autres titres à revenu fixe » se décompose de la manière suivante :

Produits :

— Produits d'intérêts sur titres d'investissement pour 726 milliers d'euros

— Etalement des primes d'émissions reçues : 270 milliers d'euros

Charges :

— Charges d'intérêts sur les émissions pour - 42 259 milliers d'euros

— Etalement des primes d'émissions payées : - 269 milliers d'euros

— Etalement des commissions sur émissions : - 557 milliers d'euros

— Charges diverses liées aux émissions pour : - 100 milliers d'euros

5.2 Commissions :

(En milliers d'Euros)	Exercice 2015			Exercice 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de trésorerie et interbancaires			0			0
Autres commissions		-1	-1			0
Total		-1	-1		0	0

5.3. Autres produits et charges d'exploitation bancaire :

(En milliers d'Euros)	Exercice 2015			Exercice 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Amortissement et refacturation des frais d'émission						
Autres activités diverses						

Total			0			0
-------	--	--	---	--	--	---

5.4. Charges générales d'exploitation :

(En milliers d'Euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Frais de personnel		
Salaires et traitements		
Charges de retraite et assimilées		
Autres charges sociales		
Intéressement des salariés		
Participation des salariés		
Impôts et taxes liés aux rémunérations		
Total des frais de personnel	0	0
Autres charges d'exploitation		
Impôts et taxes	-292	-17
Autres charges générales d'exploitation	-138	-153
Charges refacturées		
Total des autres charges d'exploitation	-430	-171
Total	-430	-171

BP Covered Bonds n'a pas de salarié. Les prestations comptables et juridiques sont réalisées par BPCE.

Au 31 décembre 2015, la rubrique « Autres charges générales d'exploitation » correspond notamment aux prestations administratives et comptables réalisées par BPCE pour le compte de BP Covered Bonds dans le cadre d'une convention ad hoc (contrat d'agent administratif) pour -88 milliers d'euros et aux prestations informatiques IBP pour -20 milliers d'euros.

L'augmentation des impôts et taxes est due principalement à la contribution au fonds de résolution pour la part de la cotisation définitive non déductible pour -270 milliers d'euros.

5.5 Impôt sur les bénéfices

Intégration fiscale. — La société est comprise dans le périmètre de l'intégration fiscale de BPCE.

En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère.

L'impôt sur les sociétés acquitté auprès de la tête de groupe, ventilé entre le résultat comptable et le résultat fiscal, s'analyse ainsi :

(En milliers d'Euros)	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat comptable	40	289
Réintégration Contribution sociale de solidarité (N)	10	9
FRU fond de résolution unique	270	
Impôt sur les Sociétés	155	142
Total 1	475	440
Déduction Contribution sociale de solidarité (N-1)	9	14
Total 2	9	14
Résultat fiscal	466	426
Taux	33,33 %	33,33 %
IS exigible	155	142
Majoration de 10,7% (loi de Finances 2014)		
Contribution additionnelle (3,30%)		
Impôt sur les bénéfices	155	142

Note 6 — Autres informations

6.1. Consolidation. — Les comptes individuels de BP Covered Bonds sont intégrés dans les comptes consolidés de BPCE en application du règlement n°99-07 du Comité de la Réglementation Comptable.

6.2. Implantations dans les pays non coopératifs. — L'article L.511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans

les Etats ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issu des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Le Groupe BPCE, dès sa constitution, a adopté une attitude prudente, en informant régulièrement les établissements de ses réseaux des mises à jour des listes de territoires que l'OCDE a considéré comme insuffisamment coopératif en matière d'échange d'informations en matière fiscale et des conséquences que l'implantation dans de tels territoires pouvait avoir. Parallèlement, des listes de ces territoires ont été intégrées, pour partie, dans les progiciels utilisés aux fins de prévention du blanchiment de capitaux, et ce en vue d'appliquer une vigilance appropriée aux opérations avec ces Etats et territoires (mise en œuvre du décret n°2009-874 du 16 juillet 2009). Au niveau central, un recensement des implantations et activités du Groupe dans ces territoires a été réalisé aux fins d'information des instances de direction.

Cette déclaration se base sur la liste des pays cités dans l'arrêté du 21 décembre 2015 pris en application de l'article 238-0-A du Code général des impôts. Au 31 décembre 2015, BP Covered Bonds n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

6.3 Honoraires des Commissaires aux comptes

Montants en milliers d'Euros	Pricewaterhousecoopers Audit				KPMG			
	Montant (1)		%		Montant (1)		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit								
Commissariat aux comptes, examen des comptes individuels (2)	8	10	62 %	91 %	8	10	62 %	100 %
Autres diligences et prestations directement liés à la mission du commissaire aux comptes	5	1	38 %	9 %	5	0	38 %	0 %
Total	13	11	100 %	100 %	13	10	100 %	100 %
Variation (%)	18 %				30 %			

(1) Montant concernant la période à considérer pris en charge au compte de résultat de l'exercice (y compris le cas échéant la part de TVA non récupérable) et, le cas échéant, avant imputation sur les réserves en cas d'opérations de restructurations

(2) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau des commissaires aux comptes, auxquels ceux-ci ont recours dans le cadre de la certification des comptes.

V. — Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2015)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banques Populaires Covered Bonds S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations. — En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables : Les notes 2.3.1 et 2.3.3 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux émissions obligataires et aux prêts associés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur, la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 25 avril 2016.

Les Commissaires aux comptes :

KPMG Audit FS :

Jean-François Dandé,

Associé ;

PricewaterhouseCoopers Audit:

Nicolas Montillot,

Associé.

VI. — Rapport de gestion

Le rapport de gestion présenté par le Conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 mai 2016 est tenu à la disposition du public au siège social de BP Covered Bonds sis 50, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris, conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du 16 janvier 1991 du CRBF.

1603308